



Élections Professionnelles – Déclaration FSU

Et de quatre ! Quatre élections professionnelles où est imposée à notre ministère la modalité du vote électronique. Le choix même de cette modalité est en soi une gageure pour la participation.

A ce problème s'en ajoute un autre, bien plus grand : celui d'une politique générale CONTRE la fonction publique et ses personnels menées depuis 2017 avec la loi dite « de transformation de la fonction publique » !

Parce que cette loi scélérate affaiblit le statut général des fonctionnaires au détriment des droits statutaires des personnels, à commencer par la restriction du droit de participation notamment pour les actes individuels relatifs aux carrières (mutations, promotions, avancements...), c'est le sens même du vote qui était mis en cause pour de très nombreux personnels.

En supprimant des compétences essentielles des commissions administratives paritaires, c'est un coup violent qui a été porté au sens même que les personnels peuvent mettre à l'exercice concret de démocratie sociale que recouvraient ces élections professionnelles. Et il l'est d'autant plus que celui-ci s'inscrit dans le contexte de mépris de leurs travail et engagement professionnel quotidiens pour le service public : le gel de la valeur du point d'indice est emblématique, tout comme le sont les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci. Celles-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice des métiers et missions qu'elles portent de graves atteintes à leurs sens même.

S'ajoutent tous les accrocs et contournements au principe d'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires : la loi « de transformation de la fonction publique » a en effet encouragé toutes les modalités de recours au contrat contre le recrutement de titulaires, multipliant ainsi les situations de précarité et de sous-rémunération. Les AESH en sont un exemple criant, AESH pour lesquelles nous réclamons un corps de catégorie B et une CAP compétente à leur égard.

Quant à la cartographie des instances de dialogue social, le gouvernement a choisi une application réglementaire qui exacerbe la déconcentration managériale, alpha et oméga de la loi dite « transformation de la fonction publique ». Nombre d'instances sont éloignées de la réalité vécue par les agents comme c'est le cas dans les services régionaux et interacadémiques. Et les CAP seront même réunies parfois auprès d'une autre autorité que celle en charge de prendre l'acte débattu. Et sur les questions d'hygiène, de sécurité, de santé au travail, bien des questions sont devant nous pour définir quelle instance est compétente pour débattre de la situation de tel ou tel morceau de service.

Depuis 6 ans, la pratique très verticale du pouvoir d'Emmanuel Macron a ainsi conduit à mettre à l'écart de plus en plus fréquemment, en parole comme en acte, les acteurs de la démocratie sociale, dont les syndicats et les élus du personnel font partie. Et ce n'est pas la prétendue nouvelle méthode annoncée par le président de la République à grand coup de coquilles vides comme le CNR qui montre un réel changement de cap.

Tout est fait pour affaiblir le droit de participation des personnels, à l'image du mépris affiché quant à l'expression de leur représentant-es ces dernières années. Cette pratique du pouvoir nourrit une crise démocratique aux conséquences déléteres pour notre société. Et en généralisant le vote électronique, le gouvernement a montré le peu de considération qu'il accordait à l'exercice démocratique que sont ces élections professionnelles.

Près de la moitié des agents auront ainsi voté hors du lieu de travail, loin de toute dynamique collective que garantit par exemple un vote à l'urne. Et sincèrement, que répondre au désarroi des personnels lorsqu'ils et elles doivent voter sur plusieurs systèmes différents, avec des modes d'authentification divers... C'est tellement emblématique des réformes idéologiques et tellement mal pensées du point de vue de leur mise en œuvre même.

Pour ces élections, si le taux de participation a pu être globalement préservé sur certains scrutins, c'est d'abord et essentiellement grâce à l'engagement des équipes syndicales sur le terrain. La FSU tient à saluer, cette année, l'engagement des équipes administratives en charge de l'organisation de ces élections, plus à l'écoute des expressions des organisations syndicales qu'en 2018. En répondant par exemple favorablement aux demandes d'affichages sur les lieux de travail, malgré les dysfonctionnements nombreux constatés dans notre académie, de matérialisation du vote dans les services et établissements, malgré là aussi de trop nombreux dysfonctionnements, et par le souci de fiabiliser autant que faire ce peut les listes électorales.

Ceci ne peut cependant pas compenser les errements de la politique de l'offre : la délégation à des prestataires privés de la mise en œuvre technique de solutions de vote inadaptées à nos réalités ministérielles, aux organisations de nos services publics. Tout à coup, les contempteurs de la dépense publique, d'ordinaire si prestes à couper dans les budgets d'intérêt général, sont restés étrangement silencieux.

Le droit statutaire et même constitutionnel de participation des personnels par l'intermédiaire de ses représentant-es procède de l'intérêt général. Son organisation démocratique ne peut être soumise aux aléas du marché !

Le premier jour du vote a été emblématique de ce point de vue : comme en 2018, on a assisté à un sous-dimensionnement d'éléments essentiels de la solution de vote pour assurer le réassort. Tout le monde sait pourtant que c'est un élément central du dispositif. C'est inacceptable !

Mais auparavant, la distribution des notices de vote dans les écoles et établissements par un maquis de sous-traitance a été catastrophique, les TZR, les AESH... ne les ont généralement pas reçues. Là où les notices sont parvenues, elles ont été utiles pour contribuer à la mobilisation du corps électoral. Les dysfonctionnements innombrables du réassort avec un ministère incapable même de fournir des solutions ont découragé plus d'un électeur. Et que dire des électeurs ou électrices qui ont voté à tous les scrutins, ont leur preuve de vote et n'apparaissent pas sur les listes d'émargement ? Cela est inadmissible. Nous ne sommes pas réfractaires à la modernité, bien au contraire. Mais nous sommes

attachés à la démocratie. Nous exigeons donc qu'un bilan complet et sincère soit fait de cette séquence électorale.

La FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme au plus près des personnels et avec eux, dans sa volonté de regagner des cadres de dialogue social à tous les niveaux et au cœur desquels se trouvent leurs situations concrètes, individuelles et collectives, celles de leurs services, de leurs établissements et de leurs conditions de travail. C'est une condition impérative pour renforcer le service public !

Elle continuera de se battre au quotidien, avec la plus grande des déterminations, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le service public. Elle continuera de se battre pour rendre aux personnels leur droit de participation plein et entier contre toutes les politiques managériales en vogue. A l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La méthode employée par le gouvernement ne doit pas faire illusion : encore une fois, le gouvernement use et abuse cyniquement d'une posture de dialogue social tout en empêchant le débat sur le cœur du sujet. Cette méthode a déjà largement contribué à fracturer le pays : jusqu'où le gouvernement compte-t-il pousser ses choix irresponsables ?

La FSU dénonce également l'obstination du ministère à imposer un pacte nullement synonyme de revalorisation salariales. Proposer un travailler plus pour gagner plus quand nos métiers n'attirent plus, quand de plus en plus de collègues quittent l'Education nationale et que celles et ceux qui restent sont submergés par la charge de travail comme le montre une récente enquête de la DEPP, c'est au mieux une provocation, au pire la confirmation de choix aveuglement idéologiques.

Ce pacte va aussi aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes : une pseudo revalorisation masculine, voilà le projet de ce gouvernement ! La FSU a une toute autre ambition en la matière : elle poursuivra ses combats dans les mobilisations et les instances pour faire de l'égalité professionnelle une réalité salariale pour toutes et tous.

La FSU est engagée au quotidien pour le service public et ses personnels, ce n'est pas seulement un slogan, c'est d'abord une conception de l'action syndicale, pour gagner aux Acôtés de nos collègues. Et c'est la raison pour laquelle la FSU mobilisera dès le mois de janvier en janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.